



Communauté métropolitaine  
de Montréal

## **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR**

**Assemblée du conseil  
30 avril 2020**

Mesdames,  
Messieurs,  
Cher(e)s collègues,

Je vous présente le rapport financier 2019 et le rapport de l'auditeur pour cette période. Ce rapport est présenté conformément à l'article 210.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

### **ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2019**

Les états financiers audités ainsi que le rapport de l'auditeur, sans réserve, pour l'exercice financier 2019 ont été déposés au conseil le 30 avril 2020 et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*.

L'exercice financier 2019 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 6,4 M\$. L'excédent non affecté au 31 décembre totalise 1,5 M\$.

Le solde du Fonds de développement métropolitaine était de 38,6 M\$ et celui du Fonds du logement social de 6,3 M\$.

La présidente du comité exécutif,

Valérie Plante